



MINISTRE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Le Directeur de Cabinet

COMMUNIQUE OFFICIEL

N° 002.../CAB/MIN/ECONAT/GMM/ABT/mmk/2022

Le Ministère de l'Economie Nationale annonce la signature ce Lundi 24 Janvier 2022 des Arrêtés portant fixation du prix des carburants terrestres et d'aviation dans la zone d'approvisionnement Ouest.

A cet effet, les prix des carburants à la pompe sont fixés de la manière ci-après :

Pour les carburants terrestres :

Essence : 2095 CDF/Litre

Gasoil : 2085 CDF/Litre

Pétrole : 1700 CDF/Litre

Pour les carburants d'aviation :

Jet A1 : 1575,43 CDF/Litre

Cette décision fait suite à l'évolution considérable des paramètres de la structure des prix desdits produits. Elle vise à soulager la trésorerie des sociétés pétrolières et à maintenir l'équilibre du système d'approvisionnement en carburants dans cette partie du Pays.

Fait à Kinshasa, le 25 JAN 2022

Guillain MALERE MUDEKEREZA